

DRONE VOLT

annonce le succès de sa levée de fonds ouverte aux investisseurs institutionnels et aux particuliers

Villepinte, le 29 mars 2022

- Levée de fonds de 4,7 millions d'euros souscrite par des investisseurs institutionnels à travers une émission réservée et par des particuliers (via la plateforme PrimaryBid) dans le cadre d'une offre au public ;
- Taux de sursouscription de 162% de l'offre indicative.

DRONE VOLT, expert en intelligence artificielle embarquée et constructeur de drones civils professionnels, annonce le succès de sa levée de fonds s'adressant aux investisseurs institutionnels et aux particuliers (via la plateforme PrimaryBid) afin de soutenir son ambitieux plan de croissance.

« Je tiens à remercier tous les investisseurs, actionnaires de la Société ou nouveaux, qui ont participé au succès de cette opération. Cette levée de fonds nous permet, tout à la fois, de sécuriser des ressources financières additionnelles dans un contexte d'hyper-croissance et de constituer un noyau d'actionnaires soucieux d'accompagner la société dans la durée. » déclare Marc Courcelle, Directeur Général de DRONE VOLT.

Modalités de l'opération

La demande globale s'est élevée à 4 852 561 euros, provenant à 78% de la part d'investisseurs institutionnels et 22% de la part de particuliers via la plateforme PrimaryBid, soit un taux de sursouscription de 162% du montant de l'offre indicative.

L'Opération, d'un montant total, prime d'émission incluse, de 4 746 020,10 euros, a été réalisée par émission, sans droit préférentiel de souscription et sans délai de priorité, de 237 301 005 actions nouvelles ordinaires dans le cadre :

- d'une augmentation de capital par émission de 189 840 850 actions nouvelles ordinaires d'un montant (prime d'émission incluse) de 3 796 817 euros, dont 956 817 euros souscrits par compensation de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de plusieurs catégories de personnes (notamment sociétés d'investissement, fonds d'investissement ou créanciers de la Société dans le cadre d'un mécanisme d'apurement de dettes), sur le fondement de l'article L. 225-138 du Code de commerce et conformément à la 8^{ème} résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 12 janvier 2023 (l' « **Offre Réserve** ») ; et
- d'une augmentation de capital par émission de 47 460 155 actions nouvelles ordinaires d'un montant (prime d'émission incluse) de 949 203,10 euros, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'une offre au public destinée aux particuliers via la plateforme PrimaryBid sur le fondement de l'article L. 225-136 du Code de commerce, conformément à la 2^{ème} résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 12 janvier 2023 (l' « **Offre PrimaryBid** »).

L'émission des actions nouvelles a été décidée hier soir par décision du Directeur Général de la Société et constatée ce matin par ce dernier, agissant sur délégation du conseil d'administration de la Société.

Le prix d'émission des actions offertes, fixé hier soir par le Directeur Général sur délégation conférée par le conseil d'administration au cours de sa réunion du même jour, est de 0,02 euro par action nouvelle, représentant une décote de 32,4% par rapport au cours de clôture de l'action DRONE VOLT le mardi 28 mars 2023 (0,0296 euros) et de 24,7% par rapport à la moyenne pondérée des cours l'action DRONE VOLT des cinq dernières séances de Bourse précédant la fixation du prix d'émission.

Les actions nouvellement émises seront assimilées aux actions existantes et feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext Growth sur la même ligne de cotation (code ISIN : FR0013088606 – code mnémonique : ALDRV). Le règlement-livraison et l'admission aux négociations des actions nouvelles sur Euronext Growth sont prévus le vendredi 31 mars 2023.

En application (i) de l'article 1.4 du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié, et (ii) de l'article L. 411-2-1, 1° du Code monétaire et financier et de l'article 211-2, I du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** »), l'Opération ne donnera pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis à l'approbation de l'AMF. Ce communiqué ne constitue pas un prospectus en vertu du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié, ni une offre au public.

Incidence de l'opération sur l'actionnariat

Le capital social de DRONE VOLT sera composé de 1 102 039 635 actions à l'issue du règlement-livraison.

À titre d'information, un actionnaire détenant 1% du capital avant l'opération détiendra 0,78% à l'issue de l'opération (base non diluée). À la connaissance de la Société, aucun actionnaire ne détient plus de 5% du capital avant ou après l'opération.

Facteurs de risques

La Société rappelle que les facteurs de risques relatifs à la Société et à son activité sont exposés dans son rapport financier annuel 2021 disponible sur le site internet de la Société (<https://www.dronevolt.com/fr/investissement-drone-volt/documents/?t=RA>). La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la Société.

En complément, les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques spécifiques à l'opération suivants :

- le prix de marché des actions pourrait fluctuer et baisser en dessous du prix de souscription des actions émises dans le cadre de l'opération ;
- la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement ;
- des cessions d'actions de la Société pourraient intervenir sur le marché et avoir une incidence défavorable sur le cours de l'action de la Société ; et
- les actionnaires de la Société pourraient subir une dilution potentiellement significative découlant d'éventuelles augmentations de capital futures.

Partenaires de l'opération

DRONE VOLT a été conseillé par Atout Capital (financier), Winston & Strawn (juridique) et ACTUS finance & communication (communication).

Dans le cadre de l'Offre PrimaryBid, les investisseurs ont pu souscrire via les partenaires de PrimaryBid mentionnés sur le site de PrimaryBid (www.primarybid.fr).

Prochain communiqué : Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2023, mercredi 19 avril 2023

Tous les communiqués de presse DRONE VOLT sont disponibles sur www.dronevolt.com / Investisseurs

Pour recevoir gratuitement tous les communiqués de presse, inscrivez-vous sur Actusnews

Pour recevoir la newsletter de la société, écrire à : finance@dronevolt.com

À propos de DRONE VOLT

Créé en 2011, DRONE VOLT est un constructeur aéronautique spécialisé dans les drones civils professionnels et l'intelligence artificielle. DRONE VOLT est implanté en France, au Benelux, au Canada, au Danemark, aux États-Unis, en Suisse et en Indonésie. Partenaire global, DRONE VOLT offre à ses clients des solutions métiers « clé en main » incluant différents services et la formation au pilotage de drones.

Le Groupe DRONE VOLT, membre du GICAT, a réalisé un chiffre d'affaires de 13,7 millions d'euros en 2022.

DRONE VOLT fournit notamment les administrations et les industriels tels que l'Armée Française, le Ministère des Armées, Engie, Total, Bouygues ES, ADP, la Gendarmerie des Transports Aériens (GTA), des Agences gouvernementales internationales...

DRONE VOLT est qualifié « Entreprise Innovante » par Bpifrance.

DRONE VOLT est coté sur le marché Euronext Growth à Paris :

Action : Mnémo : ALDRV - Code ISIN : FR0013088606 - Eligible : PEA, PEA-PME

Bon de souscription : Mnémo : BNBS - Code ISIN : FR0014007951

Plus d'informations sur www.dronevolt.com

Contacts :

**Relations Investisseurs
DRONE VOLT**

Sylvain Navarro – T: +33 7 88 87 50 88
finance@dronevolt.com

**Relations médias FINANCE
ACTUS finance & communication**

Manon Clairet – T : +33 1 53 67 36 73
dronevolt@actus.fr

**Relations médias GRAND PUBLIC ET METIER
DRONE VOLT**

Céline Vergely – T : +33 6 08 42 75 84
celine@dronevolt.com